

André FÉRET condamné à deux ans de prison**IL FAUT UN STATUT
DE L'OBJECTION DE CONSCIENCE**

S'IL fallait illustrer — hélas! — combien notre Parti a raison de réclamer, pour l'honneur de notre pays, un statut de « l'objection de conscience », le procès d'André Féret, accusé de refus d'obéissance, nous en donnerait lui aussi le moyen.

C'est devant le Tribunal militaire de Lille que comparaisait, le 13 avril dernier, ce jeune ouvrier carreleur de 21 ans. C'est en novembre 1960 que, venu en permission à Rouen, il renvoyait ses vêtements militaires et adressait une lettre à sa base d'incorporation dans laquelle il exprimait la crise de conscience qui le poussait à refuser de porter les armes.

André Féret est protestant, mais le R.P. Sarrazin, venu témoigner en sa faveur, pouvait dire : Je rencontre les mêmes troubles dans des consciences de jeunes catholiques ».

Lorsque le Président du Tribunal demanda à André Féret « ce qu'il adviendrait si tout le monde refusait de faire son service militaire ? », celui-ci répondit : « Il n'y aurait plus de guerre ». A quoi le Commissaire du gouvernement répliqua : « Il n'y aurait plus de religion non plus ».

On touche par cet échange de vues, le fond du problème de l'objection de

conscience : une certaine classe sociale lie le militarisme et la religion pour asseoir — et assurer — sa domination sur les masses populaires. La guerre — ou sa préparation — est une affaire rentable pour un bon nombre de bourgeois et de capitalistes peu encombrés de leur « mauvaise conscience ».

Car la conscience désintéressée de ce jeune de 21 ans existe chez beaucoup de ses semblables. N'est-ce pas là un risque pour la société conformiste ? Il faut l'éviter et pour cela, condamner lourdement ceux qui ont la faiblesse d'affirmer courageusement leur « état de conscience ». André Féret sera condamné au maximum : deux ans de prison.

Le P.S.U., à l'initiative d'une conseillère municipale appartenant au Parti, a créé un Comité de soutien rouennais pour les Chantiers Civils ; ce mouvement prend de l'ampleur et touche des milieux chrétiens (protestants et catholiques) auxquels appartenait A. Féret. Il luttera sans exclusive avec tous ceux qui éveillent l'opinion sur la réalité de la guerre d'Algérie et avec tous ceux qui veulent enfin doter la France d'un nécessaire statut de l'objection de conscience.